



Parution presse et démission de l'adjoint au maire

Par Visiteur

Si un adjoint au maire donne sa démission et que celle ci est entériné par un conseil municipal , est-il normal que cette deliberation ne soit pas publié dans la presse locale . merci de votre réponse .

Par Visiteur

Bonjour,

La démission d'un conseiller adjoint du conseil municipal n'entraîne aucune obligation de publication dans un journal locat. Cette décision doit simplement être enregistrée au journal mentionnant l'ensemble des délibérations du tribunal.

Bien cordialement.